

Compte-rendu

du Conseil Municipal

Le six octobre deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Foyer-Club, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Marie-Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Bernard MICHEL, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS et Mme Christelle CHATEAUNEUF.

Absents excusés : M. Frédéric GAUTHIER qui donne procuration à Mme Béatrice FEYTOUT, M. Sylvain CONNANGLE qui donne procuration à M. Pascal DELTEIL, M. Christophe BAEZA qui donne procuration à M. Jean-Claude ROSET et Mme Coraline ROTH qui donne procuration à Mme Christine TOURENNE.

Mme Hélène BEDUBOURG est élue secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Remerciements du Trèfle Gardonnais pour la subvention communale qui lui a été versée.

➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2021 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

➤ Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité au secrétariat de la Mairie pour la période du 02 au 31 décembre 2021.

Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 340 au prorata du temps de travail.

➤ Emprunt pour financement des travaux du puits de relèvement des eaux Route de Gageac :

Plusieurs établissements bancaires ont fait des propositions pour un financement à hauteur de 90 000 €.

Après examen des offres par la commission communale des finances qui s'est réunie le 4 Octobre, le Conseil Municipal retient la proposition faite par le Crédit Mutuel :

montant : 90 000 € - durée du contrat de prêt : 10 ans – périodicité du remboursement : trimestrielle – taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.39 %.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt à intervenir avec l'établissement bancaire.

➤ Emprunt pour financement des travaux d'aménagement de la Rue de l'Ancien foirail :

Plusieurs établissements bancaires ont fait des propositions pour un financement à hauteur de 143 000 €.

Après examen des offres par la commission communale des finances qui s'est réunie le 4 Octobre, le Conseil Municipal retient la proposition faite par le Crédit Mutuel :

montant : 143 000 € - durée du contrat de prêt : 15 ans – périodicité du remboursement : trimestrielle – taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.59 %.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt à intervenir avec l'établissement bancaire.

➤ Compte rendu saison Piscine 2021 :

Avec 968 entrées enfants et 616 entrées adultes, les recettes totales s'élèvent à 3 115 € pour les mois de Juillet et Août 2021.

En ce qui concerne le bar de la piscine, 1 484.50 € ont été encaissés.

➤ Compte rendu saison Camping 2021 :

Les recettes 2021 s'élèvent à 6 636.08 € pour les deux mois d'ouverture du Camping.

➤ Tarif de location local tertiaire 15, rue de l'Eglise :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant de la location du local disponible depuis le 31/12/2020, situé 15 rue de l'Eglise, s'élève à 212.35 €.

Un bail a été signé avec une psychologue pour exercer son activité depuis le 1^{er} octobre 2021.

➤ Tarif de location local commercial n°2, 26 Avenue du Périgord :

Le local commercial n°2 va être loué à compter du 1^{er} Novembre 2021 à la Boulangerie « Le fournil de Gardonne » pour développer son activité pour la somme de 500 € par mois.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ce bail pour un loyer mensuel d'un montant de 500 €.

➤ Point rentrée scolaire 2021

127 élèves ont fait leur rentrée à l'école de Gardonne.

Deux nouveaux enseignants, ont pris leur fonction, M AUTIN qui assure l'enseignement en classe de PS/MS et Mme XIMENEZ en charge de la classe de CP/CE1.

➤ **Présentation des modalités de collaboration des communes dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de prescription du règlement local de publicité intercommunale – Modalités de collaboration des communes dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI).

➤ **Délégation de service public pour l'eau potable :**

Un avenant à la délégation du service public pour l'eau potable va être conclu pour une durée de 12 mois avec AGUR.

Celui-ci sera présenté au prochain Conseil Municipal.

➤ **Convention Assainissement :**

La convention assainissement conclue avec AGUR arrive à son terme le 31/12/2021.

Une prestation ou nouvelle convention est à l'étude et sera présentée lors du prochain Conseil Municipal.

➤ **Point travaux Rue de l'Ancien foirail :**

L'entreprise BOUIJAUD a commencé les travaux sur un côté.
La progression des travaux suit son calendrier.

➤ **Redevances occupation du domaine public (RODP)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007. Cette redevance est due par les gestionnaires de réseaux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide d'appliquer une RODP télécommunications, transport et distribution électricité et transport et distribution gaz
- décide de fixer les montants de ces redevances au taux maximum prévu
- charge Monsieur le Maire de procéder au recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recette

➤ **Décision modificative N°1 budget principal :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants, il est donc nécessaire de procéder au réajustement des comptes et d'approuver la décision modification suivante :

INVESTISSEMENT :

Dépenses

Recettes

<i>2151 op voirie</i>	<i>Réseaux de voirie</i>	<i>+ 70 403.00</i>	
<i>1641 op voirie</i>	<i>Emprunt</i>		<i>+ 70 403.00</i>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette décision modificative.

➤ Comptes rendus du Conseil Communautaire de la CAB du 20 septembre 2021

➤ Rapports des commissions

CIAS « Au cœur des 3 cantons » :

Mme Christine TOURENNE rappelle le principe de fonctionnement du CIAS et informe le Conseil Municipal des problèmes de recrutement de personnel et des difficultés supplémentaires à venir avec l'avenant 43 qui concerne la rémunération des agents dans le secteur privé et associatif.

La séance est levée à 21 h 30